



Saint-Martial de Valette Bulletin municipal

En
Périgord
Vert

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits." Voltaire

Le mot du maire



Chers concitoyens

Nous pouvons constater, vous et moi, que nous sommes entrés dans une période de changements importants qui peut nous réserver des surprises. Que ce soit au niveau international : l'élection américaine, la crise migratoire, les actes de terrorisme qui frappent n'importe où. Au niveau français : les élections présidentielles et législatives dont on va mesurer bientôt les conséquences. Et au niveau local, la mise en place de la nouvelle communauté de communes, depuis le premier janvier, imposée aux communes concernées.

Nous n'avons pas beaucoup de prise sur ce qui se passe dans le monde, mais nous nous rendons bien compte que des événements lointains ne peuvent plus nous laisser indifférents.

Nous venons d'élire un nouveau président et une nouvelle assemblée nationale. Soyons vigilants, les décisions vont-elles correspondre à nos attentes et aux besoins de notre région?

La communauté de communes du Périgord Nontronnais a vu le jour au premier janvier. Bien sûr que nous sommes très proches, avec des préoccupations identiques et qu'il y a là une logique. Mais pourquoi tant d'empressement ? Car, deux communautés pauvres ne font pas une communauté riche.

Cependant, dès maintenant, il faut prendre des décisions sur des points importants comme par exemple l'école. Y aura-t-il un changement des rythmes scolaires ? Les temps d'activités périscolaires (TAP) seront-ils maintenus et comment? Mais bien sûr, toujours dans l'intérêt des élèves !!!!

Les vacances d'été approchent, la rentrée suivra. Et, encore une fois il faut faire dans l'urgence, avec les moyens du bord. C'est un simple exemple des situations imposées qu'il faut résoudre au jour le jour.

Cet exemple est significatif, car j'en suis à me demander si la notion de "service public" n'est pas en passe de devenir obsolète, tant l'état se désengage, en favorisant la naissance de service payant ou en comptant sur l'aide de bénévoles qui se fatigueront rapidement.

Revenons à St Martial de Valette. Nous avons prévu cette année de finir la dénomination des rues et la numérotation des immeubles.

De plus, le programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux sera achevé, sauf la mise en place de quelques aménagements extérieurs sur certaines places.

Nous avons parlé de la réduction imposée des services publics, mais force est de constater que nos associations perdent de leur vitalité et que le manque de bénévoles n'a pas permis la tenue de manifestations qui, il n'y a pas si longtemps animaient notre commune. Et, dans ce cas, nous ne pouvons incriminer personne, seuls les habitants peuvent se mobiliser. La municipalité sera toujours présente pour favoriser et aider les initiatives. Alors si nous voulons exister, mobilisons nous.

Bon été à vous tous, bonnes vacances à ceux qui partent et à ceux qui reviennent quelques jours.

A. LAGORCE

Etat civil



Naissances

- Juno BIRSAL né le 02 juin

Décès

- Marie-Geneviève BORDAS (veuve Fayet) le 29 janvier 2017
- Ida DUBOIS (Veuve Beneyrol) le 07 mars 2017
- Claude, Aimé BREJASSOU le 18 mars 2017
- Georgette CHARENAT (veuve Simonnet) le 23 mars 2017
- Madeleine, Solange, Michelle GASCOIN (dit Mado) le 26 mars 2017
- Louise, Alice COLLIN (veuve DESAGES) le 13 avril 2017
- Gilles, André ROBINIER le 23 avril 2017

Présentation du résultat de l'année 2016

Recettes -----

-----> 594 486 € plus 5 976 €

Elles proviennent à 56% de la fiscalité locale et à 26% des subventions et participations reçues de l'état, en particulier. Ce poste de recettes baisse de 15 300 € en 2016 par rapport à 2015.

Dépenses-----

-----> 479 443 € plus 14 558€

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses : 54%. Stable en % des dépenses, il progresse légèrement depuis 3 ans en valeur absolue, mais de façon moins sensible en 2016 du fait du départ à la retraite d'un agent.

Résultat -----

-----> 115 042 €

Compte tenu des remarques précédentes, le résultat baisse de 8 584€ par rapport à 2015. Ce résultat doit permettre de rembourser le capital des emprunts engagés qui s'élève à 265 060 € en 2016

Le montant du capital remboursé tient compte de l'échéance d'un prêt CT de 220 000 € réalisé en 2014 pour finir de payer les travaux du bourg et pouvoir ainsi demander le remboursement de la TVA et déposer les demandes de paiement des subventions de l'état et du conseil départemental dont une partie importante est encore en attente. De ce fait, il a été nécessaire de puiser dans les réserves pour honorer les échéances.

La trésorerie

Les services fiscaux nous ont transmis un bilan au 31/12/2016. A cette date, le solde de la trésorerie disponible s'élève à 268 903 €. Du fait des remarques précédentes, ce solde est évidemment en forte baisse par rapport à celui de fin 2015.

Il reste confortable et le département vient de verser la plus grosse partie des subventions attendues (soit 80 000€ pour les travaux d'élidités)

Il est à noter que le montant des annuités baissera significativement dès cette année.

La collecte de la borne à vêtements de notre commune a permis de valoriser 4, 247 tonnes de vieux tissus en 2016. Bravo à toutes et tous!

Carte d'identité

Depuis le 15 mars, il y a du changement pour l'obtention ou le renouvellement de votre carte d'identité.

Vous pouvez depuis chez vous faire une pré-inscription sur le site **www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358** et vous rendre par la suite à la mairie de NONTRON car seule cette mairie est équipée pour effectuer cette demande comme les passeports. Si vous n'avez pas d'internet chez vous, rendez vous directement à la mairie de NONTRON.

Dans tous les cas vous devez prendre rendez vous au 05.53.60.84.00

L'établissement des dossiers se fera les jours suivants :

Le lundi de 14h30 à 16h30

Le mardi de 9h15 à 11h30

Le mercredi de 14h30 à 16h30

Le jeudi de 14h30 à 16h30

Travaux prévus en 2017

Au cimetière

Poursuite de l'engazonnement des allées dans la partie droite, la plus ancienne. L'ensemencement a été fait au début du printemps. Compte tenu du manque de pluie et des fortes gelées survenues depuis, la réussite ne paraît pas certaine, sauf si les conditions météorologiques deviennent favorables.

Poursuite des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

- Salle des fêtes

A l'extérieur, sur le côté de la salle, équipement de la rampe et de l'escalier d'accès d'une main courante sur le mur et d'une rambarde de l'autre côté. A l'intérieur, pose d'une main courante de part et d'autre de l'escalier des sanitaires, travaux de peinture pour faire apparaître des contrastes de couleur au niveau des portes et des appareils sanitaires.

- Cantine

Les peintures de la salle à manger doivent être refaites en créant des contrastes de couleur au niveau des portes, entre sol et murs et au niveau des équipements sanitaires. D'autre part, la salle sera équipée de plaques d'insonorisation.

Travaux de voirie

Nous avons souhaité un très gros programme de voirie avec l'entretien de certaines voies par application de "point à temps" : Route de St Front, route de Massonneau, diverses voies à La Guizardie et à Rapevache.

Un renforcement de route et réfection des enduits : VC 204 de Maison Brûlée jusqu'à la route de Pas de Boeuf. VC 17 à Puy David du lotissement de la tour vers Périgord Matériaux. Voie de déserte du lotissement de Puy David. VC 15, Rue de Chez le Père, de la route d'Angoulême au pont des Fainéants.

Bâtiments communaux

- Réfection des crépis de la maternelle.
- Il est envisagé une rénovation et un aménagement complet du parking de la salle des fêtes. Il est prévu la création de places de stationnement réservées et d'une signalisation de guidage au sol qui seront faites ultérieurement avec un aménagement global de la place. Il s'agit de travaux importants pour lesquels nous avons sollicité le concours de l'Agence Technique Départementale.



BUDGET PRIMITIF 2017

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Dépense générales	204 450,57	Produits des services	32 483,16
charges de personnel	307 005,00	Impôts et Taxes	325 490,00
Atténuations de produit	0	Dotations et participations	140 417,00
Charges de gestion courante	57 800,00	Produits de gestion courante	20 000,00
Charges financières	8 762,45	Atténuation des charges	22 000,00
Charges exceptionnelles	10 483,98	Produits exceptionnels	4 000,00
Dépenses imprévues	25 000,00	Report exercice précédent	356 377,84
Virement section investissement	283 578,00		
Dotation amortissement	3 688,00		
TOTAL DES DEPENSES	900 768,00	TOTAL DES RECETTES	900 768,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit investissement	121 913,63	10220 FCTVA	21 839,00
		024 Produit des cessions	94,00
16 Emprunts	34 981,97		
201204 Centre Bourg	0	201204 Centre Bourg	80 000,00
201402 Voirie Rte Grand Breuil	0	201402 Voirie Rte Grand Breuil	5 690,00
201407 Façade Ecole	0	201407 Façade Ecole	8 136,00
201503 Accessibilité pers mob	25 432,81	201503 Accessibilité pers mob	15 311,55
201506 Numérotage	7 500,00	201506 Numérotage	0,00
201601 Matériel mobilier	826,47	201601 Matériel mobilier	0,00
201602 Voirie	5 408,94	201602 Voirie	0,00
201701 Matériel mobilier	3 000,00	201701 Matériel mobilier	0,00
201702 Voirie + aménagmt terrain	199 000,18	201702 Voirie + aménagmt terrain	0,00
201703 Travaux divers bâtiment	37 400,00	201703 Travaux divers bâtiment	0,00
201704 Plan cimetière	18 920,00	201704 Plan cimetière	0,00
Dépôts et cautionnement reçus	1 500,00	Dépôts et cautionnement reçus	1 500,00
2111 Achat terrain	300	Amortissement EP	3 688,00
Dépenses imprévues	15 000,00	Excédent de fonctionnement	493 46,73
		Taxe urbanisme	2 000,72
		Virement section de fonctionnement	283 578,00
TOTAL	471 184,00	TOTAL	471 184,00

Rappel de quelques points règlementaires de bon voisinage

Brûlage des déchets verts (arrêté préfectorale du 6 avril 2017)

Du 1° mars au 30 septembre : Tout brûlage est interdit

Du 1° octobre à fin février. Sur des terrains situés en zone rurale, le brûlage des déchets issus des obligations légales de débroussaillage et ceux issus des travaux d'entretien (tonte, taille...) sont soumis à déclaration (modèle disponible en mairie)

Règles de sécurité à respecter pour ces travaux :

- Brûlage autorisé entre 10 h et 16 h
- Le brûlage ne peut se faire qu'après l'établissement d'une place de feu dégagée de végétation et accessible à un véhicule incendie.
- Ne pas entreprendre de brûlage si la force du vent entraîne des risques de propagation.
- Le personnel et les moyens nécessaires pour enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents en permanence jusqu'à l'extinction complète.

Débroussaillage et risques d'incendie

La loi oblige les propriétaires de terrains situés à proximité de certaines zones à risques d'assurer le débroussaillage de leur propriété afin de se prémunir des risques d'incendie en limitant leur propagation.

Lorsque l'habitation est située en zone urbaine par le PLU (zone U), cette obligation est applicable pour l'ensemble de la parcelle. En cas de classement en zone non urbaine (zone A, N), l'obligation de débroussaillage ne s'applique que dans un périmètre de 50 mètres autour des constructions situées sur le terrain (maisons, abri,...)

En cas de non respect de ses obligations, il faut en faire la demande au voisin, puis avertir la mairie.

Les bruits : réglementation, horaires. Arrêté préfectoral du 7 octobre 2015, article 20.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage : tondeuses, tronçonneuses, etc.. ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 14h 30 à 19h 30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Article 22 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Lettre d'information concernant l'optimisation du parc des boites aux lettres de relevage

Un extrait de la lettre de la Poste : " Les activités de distribution et de collecte du courrier, assurées par nos facteurs, connaissent de grands changements compte-tenu de l'évolution du trafic courrier qui baisse de manière structurelle.

Pour ce qui concerne notre commune, et d'après les comptages effectués par la plateforme de Nontron, les boites aux lettres de Brissonneau, Masvicontaux, Sabouret disposent d'un trafic courrier très faible et sporadique, ne justifiant pas le passage quotidien du facteur. En conséquence elles seront supprimées".

SAINT MARTIAL DE VALETTE ET LA FIBRE OPTIQUE.....

Un nouveau plan de raccordement vient d'être finalisé par le Conseil Départemental, concrétisant un peu plus le projet du très haut débit dans le département.

Il va s'articuler autour de 3 axes. Le budget s'élève à 165 millions d'euros, avec trois phases de 26 millions d'euros environ.

1ère phase : renforcement des 92 noeuds de raccordement existant, ce qui va permettre d'augmenter le débit de la quasi totalité des habitations périgourdines. Actuellement, 2 millions d'euros ont déjà été déboursés pour équiper 15 communes avec la fibre optique.

Saint Martial est concerné, le noeud de raccordement sera situé à l'emplacement de l'ancienne salle des fêtes.

2ème phase – 16 millions d'euros- travaux pour le Grand Périgueux et Sarlat jusqu'à Terrasson englobant la vallée de la Vézère.

3ème phase : Fibrer les zones d'activités -grands sites touristiques, les services publics et les établissements scolaires.



SUITE ET FIN DE LA DENOMINATION DES VOIES ET DE LA NUMEROTATION DES IMMEUBLES

Cette année, sont concernés tous les villages de la partie ouest de la commune, en partant de Chabans, jusqu'à Malibas et retour à Grohler. Pour les "petits villages" (ex : Chabans) traversés par une seule voie, les numéros sont définis dans l'ordre des immeubles, dans cette voie. Pour les villages plus importants, (ex Rapevache) nous avons rencontré des habitants et discuté avec eux pour définir des noms de rue. Dans les deux cas, la numérotation est faite **selon la méthode métrique**, qui consiste à mesurer la distance des immeubles depuis l'entrée du village ou le début de la rue. Ceci explique que, sur des voies très longues, par exemple la Route de Mareuil, les numéros peuvent être à quatre chiffres. Les numéros pairs sont à droite, les impairs à gauche.

L'objectif de cette numérotation est d'améliorer le service rendu à la population en facilitant le repérage des immeubles par les services de secours, de soins, du courrier et des livraisons à domicile, par l'utilisation du GPS.

Dénomination des voies

Par voie, il faut entendre les appellations : route, rue, chemin, impasse, place, lotissement, etc.

La liste du nom des voies nouvellement définies et "baptisées" a été approuvée par le conseil municipal et cette décision a fait l'objet d'une délibération. Elle sera transmise aux différents partenaires officiels.

Numérotation des immeubles

La numérotation métrique utilisée permet, au long d'une rue ou d'un village, de laisser des numéros libres pour d'éventuelles nouvelles constructions.

Les immeubles inhabités et (ou) vétustes sont numérotés, leur numéro est retenu, mais ne sera pas commandé, ni posé.

Pose des plaques de rues et des numéros.

Le choix de la couleur et du graphisme des plaques de rues et des lieux dits et des numéros des immeubles reste celui adopté l'an dernier par le conseil municipal.

Les plaques de rues seront fixées sur poteaux ou sur le mur des immeubles, après accord du propriétaire. Un arrêté a été pris en ce sens pour définir les modalités de pose, en particulier l'emplacement des numéros sur les immeubles.

La pose des plaques et des numéros se fera avant octobre. Elle sera confiée à une entreprise qui veillera au respect des conditions de l'arrêté. Si vous avez des souhaits particuliers à exprimer sur l'endroit de l'implantation de votre numéro, faites le savoir assez tôt à la mairie pour éviter des remarques ultérieures.

Cette opération fait partie des investissements de la commune et son financement est prévu (achat et pose des plaques de rues et des numéros de maisons) Le renouvellement des plaques de rues reste à la charge de la commune. Par contre, chaque habitant est responsable de l'entretien et, si besoin, du remplacement de son propre numéro de maison et ceci, à ses frais. Pour chaque nouvelle construction, le propriétaire devra faire une demande de numéro et acquitter le coût de la plaque, conforme au modèle choisi.

Vous serez avertis individuellement de votre nouvelle adresse par une lettre de la mairie. Cette lettre peut vous être demandée par certains organismes, comme justificatif du changement de l'intitulé de votre adresse.

Après la pose

La commune doit transmettre le nouveau plan d'adressage, c'est-à-dire :

- La liste du nom des voies et leur emplacement précis.
- Les numéros des maisons avec, pour chacune, le numéro cadastral correspondant aux services fiscaux et au service du cadastre du département, à l'INSEE, au service national des adresses, à la poste et au Service Départemental d'Intervention et de Secours.

De votre côté, vous devrez avertir progressivement vos correspondants publics ou privés. (Banque, assurances, téléphone, etc...) La poste assure un suivi de la distribution aux deux adresses (ancienne et nouvelle) pendant deux ans.



COMMUNAUTE DE PERIGORD NONTRONNAIS

Le conseil communautaire a procédé à l'élection de la gouvernance de la nouvelle communauté des communes en place depuis le 1er janvier 2017, le jeudi 26 janvier 2017 à 20H 30 à la salle des fêtes de NONTRON.

- **PRESIDENT** : Mr RESTOIN Marcel
- **1er VICE-PRESIDENT** : Mr BOURDEAU Pascal en charge de la communication, culture, événementiel, relation avec le conseil général et relation avec la région, éducation populaire.
- **2 ème VICE-PRESIDENT** : Mr COMBEAU Michel en charge de la relation avec les communes, pistes forestières, vélo route voie verte, PDIPR et cadre de vie (traverses de bourg et schémas routier intercommunal).
- **3 ème VICE-PRESIDENT** : Mr LASTERE Guy en charge des finances et contrôle de gestion
- **4 ème VICE-PRESIDENT** : Mr MECHINEAU Pascal en charge du développement économique, économie social, emploi et développement touristique, durable, transition énergétique.
- **5 ème VICE-PRESIDENT** : Mr PEYRAZAT Pierre en charge enfants jeunesse (crèche, RAM, centres de loisirs, TAP, périscolaire) et équipements sportifs (piscine, stade)
- **6 ème VICE-PRESIDENT** : Mr LALISSOU René en charge action social (CIAS) et des ressources humaines et du schéma de mutualisation
- **7 ème VICE-PRESIDENT** : Mme BERNARD Francine en charge de l'aménagement de l'espace (urbanisme, SCOT, PLUI, OPAH et habitat logement)
- **8 ème VICE-PRESIDENT** : Mr LAPEYRONNIE Alain en charge de l'eau, l'assainissement, l'environnement et compétence GEMAPI

3 membres du bureau sont élus pour siéger avec les vice-présidents :

- Mr VIROULET Pierrat (PIEGUT)
- Mr COMBEAU Maurice (ST PARDOUX)
- Mr PORTE Jean-Pierre (JAVERLHAC)

Le vote des indemnités a également eu lieu :

- **LE PRESIDENT** : 1864.34€ brut
 - **LES VICE-PRESIDENTS** : 788.95€ brut
- sauf Mr LAPEYRONNIE 236.69€ brut soit 30% de l'indemnité à sa demande

Action d'animation forestière

Les Communautés de communes Haut Périgord et Périgord Vert Nontronnais ont décidé de soutenir financièrement une animation forestière de proximité. A ce titre, nous bénéficions de la présence d'un technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (établissement public à caractère administratif) : M. Aymeric GABRIEL.

Il a pour mission de réaliser des diagnostics (sanitaires, économiques...) de vos parcelles de bois et de vous proposer des conseils de gestion correspondant à vos bois et à vos objectifs propres. Il assure également un suivi personnalisé si vous souhaitez aller plus loin dans vos démarches d'amélioration de vos peuplements forestiers. Sa visite conseil est gratuite et sans aucun engagement ! Propriétaires de petites et grandes surfaces, de feuillus ou de résineux, de peuplements jeunes ou vieillissants, tous les propriétaires de bois sont concernés !

Si vous souhaitez rencontrer Aymeric GABRIEL, ou obtenir plus d'informations, vous pouvez le contacter lors des permanences qu'il assure en mairie, chaque lundi après-midi à St-Pardoux-la-Rivière et chaque mercredi matin à Piégut-Pluviers. Son téléphone portable est le 06.19.32.46.45. et son adresse électronique : a.gabriel@crpfaquitaine.fr N'hésitez pas et profiter de cette occasion pour faire un point sur votre patrimoine forestier.

Transports scolaires :

Le syndicat des transports scolaires s'est réuni afin de voter le budget, et a décidé de supprimer la participation des familles pour les enfants du primaire exclusivement.

Soit une économie de 15€ par an/par enfant.

Notre commune connaît un coup de jeune avec la reprise de deux entreprises :

Après des travaux de mise aux normes, c'est le fils de Jean René Vallé et sa compagne qui vous accueilleront dans leur nouvelle boulangerie, pâtisserie, sandwicherie « Mimie Bill's » qui ouvrira ces portes le 02 juillet 2017 avec petit déjeuner offert.

Depuis le début de l'année, un jeune couple vous accueille au **Garage du stade (station Total) pour tous vos travaux de carrosserie Auto Moto et tous Services (AMS)... Nous leur souhaitons une grande réussite.**

Enfance

Le nouveau conseil communautaire a souhaité avoir une vraie politique de l'enfance avec le vote des nouveaux tarifs à la baisse afin que le plus grand nombre ait accès aux différents services. Les tarifs tels que détaillés ci-dessous entrent en vigueur dès le 1er septembre sauf tarifs vacances dès le 1er juillet.

TARIFS VACANCES

TARIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES du PERIGORD NONTRONNAIS				TARIFS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	
Quotient Familial > 2000				
Journée	8.00 €	6.50 €	6.00 €	13.00 €
½ Journée	5.80 €	4.80 €	4.40 €	8.00 €
Quotient Familial > 1500 et 2000<				
Journée	7.50 €	6.00 €	5.50 €	12.00 €
½ Journée	5.30 €	4.30 €	3.90 €	7.50 €
Quotient Familial 623 à 1500				
Journée	7.00 €	5.00 €	4.50 €	11.00 €
½ Journée	4.80 €	3.80 €	3.40 €	7.00 €
Quotient Familial 401 à 622 (Bon CAF 3€)				
Journée	4.00 €	4.00	4.00	8.00 €
½ Journée	3.30 €	3.30	3.30	5.50 €
Quotient Familial 0 à 400 (Bon CAF 4€):				
Journée	3.00 €	3.00	3.00	7.50 €
½ Journée	2.80 €	2.80	2.80	5.00 €
Quotient Familial 0 à 400 RSA				
Journée	1,5€	1,5€	1,5€	
½ Journée	1,5€	1,5€	1,5€	

TARIFS MERCREDI

TARIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES du PERIGORD NONTRONNAIS				TARIFS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	
Quotient Familial > 2000				
Journée	7.00 €	7.00 €	7.00 €	11.00 €
Quotient Familial > 1500 et 2000<				
Journée	6.00 €	6.00 €	6.00 €	10.00 €
Quotient Familial 623 à 1500				
Journée	5.00 €	5.00 €	5.00 €	9.00 €
Quotient Familial 401 à 622 (Bon CAF 3€)				
Journée	4.00 €	4.00 €	4.00 €	8.00 €
Quotient Familial 0 à 400 (Bon CAF 4€):				
Journée	3.00 €	3.00 €	3.00 €	7.00 €
Quotient Familial 0 à 400 RSA				
Journée	1,5€	1,5€	1,5€	

TARIFS PERISCOLAIRE/GARDERIE

TARIFS COMMUNAUTE DE COMMUNES du PERIGORD NONTRONNAIS			
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème}	
Quotient Familial > 1500			
Mensuel	26.00 €		15.00 €
Quotient Familial 623 à 1500			
Mensuel	25.00 €		15.00 €
Quotient Familial 0 à 622			
Mensuel	24.00 €		15.00 €
RSA			
Mensuel	10.00 €		10.00 €

Divers

ENEDIS a présenté le 30 mai, à la salle des fêtes de St Martial de Valette, auprès des élus(es) du Nord-Dordogne ses réalisations pour 2016 .

QU'EST-CE ENEDIS?

Quel que soit votre fournisseur ENEDIS :

- Achemine l'électricité dans tous les foyers, _
- Déploie le compteur Linky,
- Raccorde les nouveaux clients et les nouvelles installations,
- Assure le dépannage 24h/24 et 7j/7,
- Raccorde les énergies renouvelables et facilite le développement des nouveaux usages,
- Assure le relevé des compteurs.

Enedis, en France : c'est 35 millions de clients ; 1,3 million km de lignes électriques exploitées, 38 000 salariés.

Enedis en Dordogne : c'est 271 000 clients, 32,1M€ investis, 31 000 interventions clients...

- Concernant l'élagage il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.
- En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.

L'élagage est règlementé (norme NF C 11-201) ainsi par le code du travail.

La végétation doit, en permanence, être séparée du conducteur nu du réseau par une distance de 5 mètres.

Pour tout travail réalisé entre 1 et 3 mètres par rapport aux conducteurs nus, cette nouvelle disposition impose une mise hors tension des ouvrages électriques, ET LA PRESENCE D'UN SURVEILLANT DE SECURITE ELECTRIQUE EST OBLIGATOIRE.

DEPANNAGE POUR PARTICULIERS

tel : 0 972 675 024

RACCORDEMENT ET ACCUEIL DISTRIBUTEUR

tel : 0 969 321 867

POUR RESTER AUPRES D'UN PROCHE HOSPITALISE

Pouvoir rester auprès d'un parent ou d'un proche hospitalisé, adulte ou enfant, est souvent le souhait des personnes de l'entourage immédiat. Cette présence participe, on le sait, au mieux-être des malades, leur apporte un réconfort important et contribue à une meilleure évolution de leur état physique et moral. Seulement voilà, où aller quand le coût des hôtels apparaît comme bien trop élevé ? Où aller quand l'établissement de soins ne peut mettre à disposition un lit d'accompagnement ?

Il reste heureusement la solution des Maisons d'Accueil qui offrent dans un grand nombre de villes un hébergement confortable à proximité des établissements de soins. Ainsi, à Bordeaux, c'est la maison d'accueil « La Pelouse » qui met à la disposition des familles 36 chambres, toutes équipées de leur salle de bains et toilettes. Pour un tarif modéré et dégressif suivant les ressources (de 46.70 à 20.50€). Les hébergés bénéficient d'un dîner, de la nuitée et d'un petit déjeuner (pour le déjeuner une cuisine est mise à leur disposition). Tout est fait pour que les familles se sentent au mieux, dans un climat chaleureux et plein d'humanité. Il est vrai que « La Pelouse » est gérée par une association à but non lucratif qui fait appel à des salariés et à des bénévoles, toujours attentifs aux besoins des uns et des autres.

A noter enfin que « La Pelouse » est très bien située puisqu'elle se trouve en face de l'hôpital Pellegrin. Quant aux personnes qui doivent se rendre dans un autre établissement de soins, elles disposent d'une station de tram et d'arrêts de bus tous aussi proches. Pour réserver une chambre il est recommandé de s'y prendre assez tôt, soit en téléphonant au 05.56.93.17.33 soit en déposant une demande sur le site internet de La Pelouse :

herbergement-lapelouse-bordeaux.fr

LA PAROLE DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES ANCIENS DE L'ECOLE DE SAINT MARTIAL DE VALETTE

Le compte bancaire des Anciens de l'Ecole était en sommeil depuis de nombreuses années. La caisse d'Epargne a donc demandé au Président fondateur Gaby AGARD de bien vouloir le clôturer.

Ce qui a été fait en présence de Monsieur le Maire, Alain LAGORCE.

Dans l'esprit Saint Martial, la somme récupérée a permis d'acquiescer :

- 1°) Un banc placé face au cimetière, sous l'arbre.
- 2°) Avec l'avis de Madame la Directrice de l'école, l'achat de divers équipements concernant l'éducation physique et le sport.
- 3°) Pour les réunions des anciens de la commune, salle du presbytère, sous la présidence de Madame Josette DELAGE, l'achat de petit matériel, jeux de société, et des radiateurs.

Les archives de l'Amicale des Anciens de l'Ecole de Saint Martial de Valette, (statut, photos et divers documents), sont déposés à la mairie de notre commune.

Signé Gaby AGARD.

Président fondateur de l'Amicale.

LA GAZETTE DU PICATAU

L'association a le plaisir de vous faire savoir que notre rencontre du mardi après-midi fonctionne parfaitement : Bonne entente, bonne ambiance.

Nous serions heureux d'y voir quelques St-Martialais supplémentaires et ensemble nous pourrions imaginer, peut-être d'autres rencontres et même des animations.

Soyons audacieux et actifs. Bousculons-nous !!!

LES EDITIONS DU PERIGORD

Nous avons tous un petit quelque chose à laisser en partage: Proposez vos manuscrits à notre association qui vous aidera à les publier gratuitement: <https://editionsduperigord.wordpress.com>

Les dates en Périgord vert sont sur <http://perigord-vert.info>.. Publiez vous aussi les vôtres

Pour contacter le bulletin municipal:
bulletin@saint-martial-de-valette.fr

Prochain numéro du bulletin municipal: Décembre 2017

La citation du jour: « *Les grandes révolutions naissent des petites misères comme les grands fleuves des petits ruisseaux.* » **Victor Hugo**